



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 54384

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur la situation des salariés des sites Mory-Ducros dans les Alpes-Maritimes. Cette entreprise a deux implantations dans les Alpes-Maritimes dont la fermeture a été annoncée. Ainsi près de 60 personnes employées de l'entreprise et sous-traitants sont concernés. Suite à l'accord signé entre les salariés de Mory-Ducros et son repreneur Arcole Industries, un engagement de reprise de salariés a été pris. Il a également été annoncé la création de 1 500 emplois en France pour les salariés de l'entreprise Mory-Ducros concernés. De plus, l'accord prévoit la mise en place de mesures d'accompagnement, des actions de formation et une bourse à l'emploi dirigeant les offres d'emploi du secteur vers les anciens salariés de Mory-Ducros. À ce jour, les deux agences de Mory-Ducros dans les Alpes-Maritimes sont dans l'attente de l'application de ces mesures. Les salariés sont inquiets de leur situation et sans aucune information concernant les évolutions à venir, les modalités d'accompagnement en cette période difficile ainsi que les possibilités d'accès aux emplois annoncés. Aussi, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant à l'application de ces différentes mesures.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54384

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3392

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)